

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 6 JUIN 2024

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNÈS

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 30 mai 2024

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Ar lanc.

Délibération n°20

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET PRINCIPAL 401 (DM N°1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 17 938 €

ECRITURE D'EQUILIBRE :- 17 938 € ➤ ADMIN ➤ compte 60612

Administration générale

Dépenses réelles

- + 9 000 € compte 6182 – ADMIN - Documentation générale
- + 1 500 € compte 6231 – ADMIN - Annonces et insertions
- 5 980 € compte 65748 – ADMIN – Subventions
- + 4 840 € compte 7391118 – ADMIN – Dégrèvement TMAPI

Recettes réelles

- + 5 600 € compte 75888 – ADMIN – refacturation gaz EHPAD
- + 10 988 € compte 708722 – ADMIN – remboursement assurance par le BA Abattoir
- + 1 € compte 75888 – Épicerie Saint-Clément-de-Valorgue
- + 4 840 € compte 73136 – ADMIN – Dégrèvement TMAPI

Excédent de 12 069 €

Pôle ECO

Dépenses réelles

- + 17 513 € compte 6415 – Général tourisme – régularisation frais transfert EPCI vers MDT
- + 1 727 € compte 62878 – Général tourisme – régularisation frais transfert EPCI vers MDT
- + 22 740 € compte 657382 – Général tourisme – régularisation frais transfert EPCI vers MDT
- + 97 € compte 673 – Auberge des Supeyres – remboursement trop-perçu charges locatives
- 97 € compte 6188 – Anim Eco
- 1 616 € compte 61521 – ZAE

AR Prefecture

063-200070761-20240606-2024_06_06_20-DE
Reçu le 13/06/2024

Recettes réelles

- + 2 500 € compte 75888 – *VV Brugeron – Non-restitution caution*
 - + 13 837 € compte 748388 – *APN Territoires de lacs – participation FNADT (imputée à tort en invt)*
- Déficit de 24 027 €

Pôle CSV

Dépenses réelles

- + 5 980 € compte 65748 – *Subventions Culture*
- Déficit de 5 980 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global d'investissement avant équilibre : 17 403 €

ECRITURE D'EQUILIBRE :+ 12 403 € ➤ ADMIN ➤ compte 2764
+ 5 000 € ➤ ADG ➤ compte 10222

Administration générale : Régularisation imputation comptable

Dépenses réelles

- + 811,20 € compte 21848 – *Opération 133 – MSAP Viverols*
- + 5 312,40 € compte 2138 – *Opération 150 – Centre d'accueil le Brugeron*
- + 18 023,32 € compte 2313 – *Opération 196 – Piscine d'Ambert*
- + 248,86 € compte 2313 – *Opération 193 – TEPCV ALF*
- + 25 753,20 € compte 2313 – *Opération 194 – Gîte Groupe des Pradeaux*
- + 561,60 € compte 2317 – *Opération 289 – Maison santé d'Ambert*
- + 6 566,13 € compte 2312 – *Opération 130 – Maison de l'enfance EGLISOLLES*

Recettes réelles

- + 811,20 € compte 2313 – *Opération 133 – MSAP Viverols*
- + 5 312,40 € compte 21568 – *Opération 150 – Centre d'accueil le Brugeron*
- + 3 308,40 € compte 2315 – *Opération 196 – Piscine d'Ambert*
- + 14 714,92 € compte 2158 – *Opération 196 – Piscine d'Ambert*
- + 248,86 € compte 2315 – *Opération 193 – TEPCV ALF*
- + 25 753,20 € compte 2312 – *Opération 194 – Gîte Groupe des Pradeaux*
- + 561,60 € compte 2312 – *Opération 289 – Maison santé d'Ambert*
- + 6 566,13 € compte 2315 – *Opération 130 – Maison de l'enfance EGLISOLLES*

Neutre

Pôle ECO

Dépenses réelles

- + 2 500 € compte 165 – *VV Brugeron – caution*
 - + 1 616 € compte 2117 – *ZAE – acquisition parcelle zone humide*
 - + 13 837 € compte 1311-160 – *APN Territoires de lacs – annulatif participation FNADT (imputée à tort en invt)*
- Déficit de 17 953 €

Pôle CSV

Dépenses réelles

- + 9 000 € compte 20421 – *Subvention Culture – protéger, diffuser œuvres artothèque le Bief*
- + 10 000 € compte 2312 – *opération 306 Site de Montpeloux – travaux fosse septique*
- + 3 750 € compte 21351 – *opération 306 Site de Montpeloux – Gradins*

AR Prefecture

063-200070761-20240606-2024_06_06_20-DE
Reçu le 13/06/2024

Recettes réelles

- + 9 000 € compte 1312 – opération 306 Site de Montpeloux – Subvention Acquisition du matériel scénique
 - + 12 300 € compte 1321 – opération 293 Etude énergie piscine – Subvention DETR
- Déficit de 1 450 €

Pôle SOC

Recettes réelles

- + 2 000 € compte 2051 – PRDAmbert – avoir sur logiciel portage repas
- Excédent de 2 000 €

Administration générale

Dépenses d'ordre

- + 39 065,71 € compte 204412/041 – Epicerie de Saint-Clément-de-Valorgue - Cession

Recettes d'ordre

- + 2 667,39 € compte 2138/041 – Epicerie de Saint-Clément-de-Valorgue - Cession
 - + 36 398,32 € compte 2148/041 – Epicerie de Saint-Clément-de-Valorgue - Cession
- Neutre

BUDGET ZA LES BARTHES 419 (DM N°1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

Dépenses :

- + 1 € compte 65888 – régularisation TVA 2023
 - 1 € compte 63512
- Neutre

BUDGET GITES D'ENTREPRISES 420 (DM N°1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

Régularisations imputations comptables

Dépenses réelles

- + 65 086,00 € compte 1322 – Gîte d'entreprise Vertolaye
- + 115 000,00 € compte 1323 – Gîte d'entreprise Vertolaye
- + 400,00 € compte 2313 – Gîte d'entreprise Vertolaye
- + 1 755,00 € compte 21352 – Gîte d'entreprise Vertolaye
- + 7 690,47 € compte 21352 – Gîte d'entreprise Vertolaye
- + 512,00 € compte 21321 – Gîte d'entreprise Olliergues
- + 12 046,10 € compte 21321 – Gîte d'entreprise Olliergues

AR Prefecture

063-200070761-20240606-2024_06_06_20-DE
Reçu le 13/06/2024

- + 54 981,64 € compte 21321 – *Gîte d'entreprise Olliergues*
- + 9 074,24 € compte 21321 – *Gîte d'entreprise Olliergues*

Recettes réelles

- + 65 086,00 € compte 1312 – *Gîte d'entreprise Vertolaye*
- + 115 000,00 € compte 1313 – *Gîte d'entreprise Vertolaye*
- + 400,00 € compte 2318 – *Gîte d'entreprise Vertolaye*
- + 1 755,00 € compte 2041512 – *Gîte d'entreprise Vertolaye*
- + 7 690,47 € compte 2113 – *Gîte d'entreprise Vertolaye*
- + 512,00 € compte 21352 – *Gîte d'entreprise Olliergues*
- + 12 046,10 € compte 2138 – *Gîte d'entreprise Olliergues*
- + 54 981,64 € compte 21735 – *Gîte d'entreprise Olliergues*
- + 9 074,24 € compte 2188 – *Gîte d'entreprise Olliergues*

Neutre

BUDGET ABATTOIR 431 (DM N°1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

Régularisation imputation comptable

Dépenses réelles

- + 72 960,90 € compte 2317

Recettes réelles

- + 72 960,90 € compte 2313

Neutre

BUDGET ATELIER RELAIS 418 (DM N°1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

Régularisation imputation comptable

Dépenses réelles

- + 626 144,69 € compte 1676

Recettes réelles

- + 626 144,69 € compte 024

Neutre

BUDGET ACTIVITÉS COMMERCIALES 423 (DM N°1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cession cave à vin de Sauvessanges

Dépenses réelles

- + 6 980 € compte 6226

Recettes réelles

- + 99 599 € compte 775

AR Prefecture

063-200070761-20240606-2024_06_06_20-DE
Reçu le 13/06/2024

Dépenses d'ordre

+ 170 414 € compte 675/042

Recettes d'ordre

+ 122 807 € compte 777/042

Excédent de 45 012 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Cession cave à vin de Sauvessanges

Dépenses réelles

+ 861 € compte 2138

Dépenses d'ordre

+ 61 456 € compte 13911/040

+ 24 118 € compte 13912/040

+ 10 258 € compte 13913/040

+ 26 975 € compte 13915/040

Recettes d'ordre

+ 170 414 € compte 2138/040

Excédent de 46 746 €

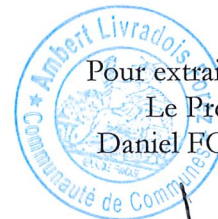
Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver les décisions modificatives telles que présentées ;
- de charger M. le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 18 juin 2024



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER